



MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE  
ET DE LA SOUVERAINETÉ  
ALIMENTAIRE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

Information

|  |  |
|--|--|
| <p><b>Direction générale de l'enseignement et de la recherche</b><br/><b>Département des affaires transversales</b></p> <p><b>78 rue de Varenne</b><br/><b>75349 PARIS 07 SP</b><br/><b>0149554955</b></p> <p><b>Direction générale de l'enseignement et de la recherche</b><br/><b>Service de l'enseignement technique</b><br/><b>Sous-direction des établissements, des dotations et des compétences</b></p> | <p><b>Note de service</b></p> <p><b>DGER/DAT/2023-436</b></p> <p><b>06/07/2023</b></p> |
|--|--|

**Date de mise en application :** Immédiate

**Diffusion :** Tout public

**Date limite de mise en œuvre :** 30/06/2024

**Cette instruction n'abroge aucune instruction.**

**Cette instruction ne modifie aucune instruction.**

**Nombre d'annexes :** 7

**Objet :** Note de service relative au dispositif national TUTAC, dispositif d'appui à la prise de fonction des nouveaux contractuels (enseignants, formateurs et conseillers principaux d'éducation -CPE-) des EPLEFPA pour l'année scolaire 2023-2024.

#### Destinataires d'exécution

DRAAF  
DAAF  
EPLFPA  
Inspection de l'enseignement agricole  
Institut Agro Dijon  
Délégués régionaux à la formation continue (DRFC)

**Résumé :** Dispositif TUTAC applicable à la rentrée 2023.



La DGER a conçu un dispositif national d'accompagnement à la prise de fonction des nouveaux enseignants, formateurs et conseillers principaux d'éducation (CPE) contractuels des établissements publics d'enseignement et de formation professionnelle agricoles : TUTAC (TUTorat des Agents Contractuels). Ce dispositif construit spécifiquement pour répondre aux besoins des contractuels nouvellement recrutés dans l'enseignement agricole, vise à permettre à ces derniers d'avoir accès, dès leur prise de fonction, aux informations nécessaires à l'exercice de leur nouveau métier et de bénéficier, sous plusieurs formes, d'un appui dans leur pratique quotidienne.

Cette note insiste sur le **rôle essentiel du directeur de l'établissement dans l'accueil de l'agent et son accompagnement tout au long du parcours** en s'appuyant sur les outils mis à disposition par le dispositif.

Cet accompagnement, reconduit à la rentrée de septembre 2023, se déroulera tout au long de l'année scolaire selon les modalités ci-après.

## **1. Personnel concerné par le dispositif TUTAC**

Le dispositif TUTAC est obligatoire pour :

- 1- tous les enseignants et formateurs contractuels (les agents contractuels d'État [ACEN] et les agents contractuels sur budget d'établissement [ACB]) recrutés pour la **première fois durant l'année 2023** dans l'enseignement agricole, intervenant en formation initiale, scolaire et par apprentissage, ou en formation professionnelle continue, bénéficiant d'un **contrat pour un temps de travail de 50 % et plus** ;
- 2- tous les conseillers principaux d'éducation (CPE) contractuels recrutés pour la première fois durant l'année 2023 ;
- 3- tous les contractuels remplissant les conditions rappelées ci-dessus postérieurement à l'organisation du dispositif national d'accompagnement à la prise de fonction des nouveaux enseignants organisé en 2022 et qui n'ont pas pu bénéficier du dispositif, **après avis de l'inspection de l'enseignement agricole** ;
- 4- tous les personnels signalés par l'inspection de l'enseignement agricole ou qui changent de discipline).

La liste des nouveaux **ACEN** devant participer obligatoirement au dispositif TUTAC est transmise par la DGER aux DRAAF (DRFC et SRFD) pour **suivi des inscriptions des agents par les établissements**.

La liste des nouveaux **ACB** devant participer obligatoirement au dispositif TUTAC est transmise par les EPLEFPA aux DRAAF (SRFD et DRFC) pour **suivi des inscriptions des agents par les établissements**.

Pour rappel, les assistants d'éducation, les vacataires, les personnels détachés ou en position normale d'activité relevant initialement du ministère chargé de l'éducation nationale et les professeurs stagiaires bénéficient d'autres dispositifs et ne sont pas concernés par la présente note de service.

## **2. Présentation du dispositif et modalités d'inscription**

Le dispositif TUTAC comporte quatre étapes :

- le parcours à distance «Accueil pour une prise de poste dans un EPL» ;
- le parcours national de formation à distance sur l'évaluation dans l'enseignement agricole et ses spécificités ;
- le regroupement régional de pairs ;
- les regroupements nationaux : pédagogique et didactique pour les enseignants, action éducative pour les CPE et formation professionnelle pour les formateurs en CFA/CFPPA.

Les nouveaux personnels contractuels inscrits au dispositif TUTAC sont concernés par les actions d'accueil mises en place dans chaque établissement.

**L'accueil des nouveaux agents dans un EPLEFPA est un acte fort de management, il conditionne une insertion de qualité pour l'agent nouvellement recruté dans l'enseignement agricole et son appropriation de la culture de l'établissement et des missions de l'enseignement agricole.**

La note de service DGER/POFEGTP/N99-2089 du 30 août 1999 relative à l'organisation de l'accueil des nouveaux agents dans les établissements (disponible sur <https://chlorofil.fr/systeme-educatif-agricole/emplois/formation-continue>), indique qu'il entre dans les fonctions du directeur de l'EPLFPA d'assurer et d'organiser l'accueil afin de contribuer à la professionnalisation de tous les personnels.

*Une attention particulière doit être portée aux personnels nommés postérieurement à la rentrée scolaire afin qu'ils puissent bénéficier de la même qualité d'accompagnement à la prise de fonction.*

Au-delà de cet accueil, les directeurs d'EPLFPA faciliteront les relations de l'agent :

- d'une part avec les équipes de direction, les équipes pédagogiques, les personnes ressources en informatique, en documentation, et le responsable local de formation (RLF) de l'EPLFPA ;
- d'autre part avec les divers acteurs intervenant dans l'organisation du dispositif TUTAC :
  - au niveau régional :
    - o le délégué régional à la formation continue (DRFC) au sein de la Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF) ou pour les DROM/COM de la Direction de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DAAF) ;
    - o le Service régional de la formation et du développement (SRFD) ou pour les DROM/COM le Service de la formation et du développement (SFD) ;
  - au niveau national : l'Institut Agro Dijon/DIRED dans le cadre de la procédure d'inscription.

Les agents concernés par ce dispositif pourront également, avec l'accord de leur supérieur hiérarchique, participer aux actions de formation proposées dans les programmes national et régional de formation continue de l'enseignement agricole (PNF et PRF).

En complément de la prise en charge collective des nouveaux contractuels, les directeurs d'EPLFPA proposeront, sur la base du volontariat, à un collègue expérimenté, d'apporter un appui sous forme de conseil et d'information.

**L'inscription de l'agent dans le dispositif d'accompagnement TUTAC comporte deux phases :**

- 1. la demande d'inscription au dispositif TUTAC (Cf. annexe 1 à renseigner et à transmettre au directeur de l'établissement ou son adjoint ;**
- 2. la validation de la fiche d'inscription (notamment la discipline) par le directeur ou son adjoint et l'inscription de l'agent par ces derniers dès parution de cette note de service, exclusivement en ligne à l'adresse suivante :**

**<http://inscription.tutac.educagri.fr/>**

Cette inscription :

- conditionne la participation à tous les regroupements (Cf. §4 de la note de service) : c'est par cette inscription que le nouvel agent est convoqué aux différents regroupements ;
- se traduit par une inscription automatique à l'espace Resana «TUTAC» qui permet au nouvel agent d'obtenir les informations pratiques sur les regroupements nationaux et d'échanger sur les problèmes rencontrés avec des collègues dans la même situation que lui ;
- entraîne l'envoi du classeur TUTAC 2023 en version papier ;
- déclenche l'envoi par l'Institut Agro Dijon des identifiants et codes d'accès individuels pour suivre le parcours de formation à distance «Accueil pour une prise de poste en EPL» (Cf. §3 de la note de service).

Le classeur TUTAC 2023 (voir sommaire en annexe 2) sera consultable début juillet 2023 sur <http://chlorofil.fr/systeme-educatif-agricole/emplois/formation-continue/tutac> ou <https://chlorofil.fr/tutac>

Afin de permettre le fonctionnement de l'ensemble du dispositif, les directeurs d'EPLEFPA doivent donner à chaque agent concerné l'accès à un poste informatique relié au réseau Internet dans les conditions telles qu'il puisse d'une part recevoir, rédiger et transmettre des messages et, d'autre part, avoir accès par la navigation sur Internet aux ressources en ligne, et en particulier à Chlorofil. Le directeur s'assure que les agents inscrits soient libérés de leur service aux dates prévues afin qu'ils participent aux regroupements. Il inscrit tout nouvel agent recruté en cours d'année afin qu'il puisse bénéficier *a minima* du parcours à distance, de l'accès à l'espace Resana «TUTAC» et du classeur papier.

L'Institut Agro Dijon/DIRED a la responsabilité de l'inscription au dispositif, de l'accès à la plateforme Mentor, de la création et de l'animation de l'espace Resana «TUTAC» ainsi que la gestion logistique des regroupements nationaux (hébergement, restauration et remboursement des frais de déplacement des stagiaires conformément aux décrets en vigueur).

Seuls les agents inscrits avant le 5 octobre 2023 participeront à l'ensemble de la formation. Seuls certains modules seront accessibles en fonction de la date d'inscription pour les agents inscrits postérieurement.

Un suivi du dispositif sera réalisé par l'agent dans le cadre de son parcours de formation à distance «Accueil pour une prise de poste en établissement public d'enseignement technique agricole». Des attestations de participation sont établies par IAD-DIRED pour les regroupements nationaux et par le DRFC pour le regroupement régional.

### **3. Parcours à distance «Accueil pour une prise de poste en établissement public d'enseignement technique agricole» dans le dispositif TUTAC**

Chaque agent inscrit dans le dispositif dispose d'un outil d'auto formation conçu et accompagné par l'équipe de l'Institut Agro Dijon/Eduter/Ingénierie dans le cadre du dispositif national d'appui. Pour être pertinent et efficace, ce parcours doit être suivi dès l'entrée en fonction du nouvel agent. Il sera nécessaire de prévoir du temps **dès son arrivée** pour sa réalisation.

Le parcours de formation comprend neuf modules portant à la fois sur les connaissances de base pour «Bien débiter avec un groupe d'apprenants», sur les spécificités de l'enseignement agricole et les missions qui incombent au nouvel arrivant.

Chacun devra individualiser son parcours en fonction de ses besoins à partir d'un test d'auto positionnement.

Pour suivre ce parcours, le nouveau contractuel peut s'appuyer sur le collègue expérimenté identifié (Cf. §2 de la note de service). Il sera également accompagné par les référents parcours à distance Mentor tout au long de son parcours.

### **4. Module national sur l'évaluation, les examens et les diplômés**

L'inspection de l'enseignement agricole organise en distanciel **le 6 octobre 2023 de 09h00 à 12h00** un module national ayant pour objet : «*Les examens et la délivrance des diplômés, cœur de l'action des enseignants : l'évaluation dans l'enseignement agricole*».

Le programme et les modalités de connexion seront indiquées dans l'espace TUTAC de Resana.

Lorsque l'établissement compte plusieurs contractuels concernés, le directeur peut mettre à leur disposition une salle afin qu'ils suivent collectivement la formation et bénéficient d'un effet de groupe permettant les échanges en interne.

### **5. Regroupement régional de pairs**

Le regroupement régional de pairs (Cf. annexe 3) a pour objectif de :

- **aborder les aspects transversaux du métier** : l'organisation du système éducatif de l'enseignement agricole et ses spécificités régionales, la participation aux diverses activités de l'établissement et la prise en compte de ses missions, le travail en équipe, les droits et les devoirs ;
- **permettre des échanges de pratique et développer une culture professionnelle commune par une présentation des spécificités régionales** ;
- **répondre** concrètement aux attentes des agents qui découvrent le métier et l'environnement professionnel.

Il est organisé conjointement par les DRFC avec l'appui des SRFD/SFD à destination des agents recrutés dans les EPLEFPA de la région administrative concernée. Ce regroupement d'une durée **impérative minimale** de **4 demi-journées** aura lieu entre la fin de la semaine **41** et le début de la semaine **42** (soit entre le 11 et le 18 octobre 2023). **Il doit être organisé en France métropolitaine et dans les DROM-COM.**

L'enquête web permettant d'établir un bilan national des sessions régionales devra être renseignée au plus tard le **15 novembre 2023**.

De même, un suivi de la participation de tous les agents concernés par le dispositif sera assuré par les DRAAF/DAAF qui devront faire un retour au Département des affaires transversales (DAT) de la DGER.

## **6. Regroupements nationaux spécifiques**

Le suivi logistique des regroupements nationaux spécifiques est confié à l'Institut Agro Dijon/DIRED.

### **6.1. Regroupement pédagogique et didactique pour les enseignants (Cf. annexes 4 et 5)**

Ce regroupement est animé par l'inspection de l'enseignement agricole.

Son objet est centré sur les aspects didactiques liés à la discipline (la mise en œuvre des référentiels, les adaptations des connaissances liées à ces référentiels, les pratiques pédagogiques et les modalités d'évaluation spécifiques à la discipline) et sur l'exercice des missions.

Un nombre maximal de participants étant défini pour certains regroupements, ils sont réservés en priorité aux ACEN. Les ACB seront admis en fonction des places disponibles.

Ce regroupement d'une durée **impérative** de **5 demi-journées** aura lieu la semaine **46** : **du mardi 14 novembre 2023 à 14 heures au jeudi 16 novembre 2023 à 16 heures.**

**La date limite d'inscription est impérative et est fixée au 20 octobre 2023 – 18h00**

Lors de son inscription au dispositif TUTAC, exclusivement en ligne, l'agent avec le directeur ou son adjoint, choisit un regroupement pédagogique et didactique. C'est ce choix qui va déclencher sa convocation sous couvert de la direction de son établissement.

Ce regroupement sera complété par une journée de formation entièrement à distance qui se tiendra au cours des mois de mai ou juin 2024.

A la fin de cette année de formation, les directeurs organiseront un échange avec les agents concernés par le dispositif afin de dresser et d'identifier les axes de formation à mobiliser et à suivre pour consolider et renforcer les acquis.

### **6.2. Regroupement national spécifique formation professionnelle pour les formateurs en CFA-CFPPA (Cf. annexe 5)**

Il est organisé par les inspecteurs de l'enseignement agricole, chargés de la formation professionnelle continue et de l'apprentissage.

Son objet est centré sur les spécificités de la mise en œuvre des formations et des évaluations en CFA et en CFPPA. Les thèmes abordés lors de ce regroupement **s'appuient sur les notions abordées et travaux effectués lors du module national de formation à distance sur l'évaluation, les examens et les diplômes.**

Ce regroupement se déroulera **en distanciel** sur une durée **impérative** de **4 demi-journées** et aura lieu en **semaines 47, 48 et 49**.

L'agent s'inscrit au regroupement souhaité lors de son inscription au dispositif TUTAC.

- Session 1 : du **mardi 21 novembre 2023 à 14 heures au jeudi 23 novembre 2023 à 12 heures**,
- Session 2 : du **mardi 28 novembre 2023 à 14 heures au jeudi 29 novembre 2023 à 12 heures**,
- Session 3 : du **mardi 05 décembre 2023 à 14 heures au jeudi 07 décembre 2023 à 12 heures**.

**La date limite d'inscription est impérative et est fixée au 10 novembre 2023 – 18h00**

Un nombre maximal de participants par session étant défini, il est impératif lors de l'inscription de formuler systématiquement un second choix.

### **6.3. Regroupement national spécifique action éducative pour les conseillers principaux d'éducation contractuels (Cf. annexe 5)**

Il est organisé par les inspecteurs de l'enseignement agricole à compétences générales, établissements et vie scolaire.

Son objet est centré sur la place et le rôle du CPE, l'organisation du travail des équipes d'assistants d'éducation dans la vie scolaire, de la surveillance et du suivi des élèves, apprentis et étudiants. Il sensibilise aussi au volet éducatif du projet d'établissement.

Ce regroupement d'une durée **impérative** de **5 demi-journées** aura lieu la semaine **46 : du mardi 14 novembre 2023 à 14 heures au jeudi 16 novembre 2023 à 16 heures** à l'EPLEFPA de Castelnau-le-Lez (34).

**La date limite d'inscription est impérative et est fixée au 20 octobre 2023 – 18h00**

Ce regroupement sera complété par une journée de formation entièrement à distance qui se tiendra au cours des mois de mai ou juin 2024.

A la fin de cette année de formation, les directeurs organiseront un échange avec les agents concernés par le dispositif de formation afin de dresser un bilan de l'année écoulée et d'identifier les axes de formation à mobiliser et à suivre pour consolider et renforcer les acquis.

## **7. Procédures de remboursement des frais de stage liés aux regroupements régionaux de pairs et aux regroupements nationaux spécifiques (pour les enseignants, pour les formateurs et pour les CPE contractuels) du dispositif TUTAC**

Afin d'éviter au maximum que les stagiaires TUTAC aient à avancer des frais lors des regroupements, qu'ils soient agent contractuel d'État (ACEN) ou agent contractuel d'établissement sur budget (ACB), le remboursement des frais inhérents à ces déplacements est prévu de la façon suivante :

### **7.1. Les frais de stages liés au regroupement régional de pairs (Cf. liste en annexe 6) sont pris en charge par les DRFC :**

Les DRFC assurent directement le paiement aux prestataires des frais d'hébergement et de restauration sur leur budget régional. Les frais de transport sont remboursés par le DRFC après envoi des pièces justificatives par chaque stagiaire.

### **7.2. Les frais de stages liés aux regroupements nationaux spécifiques sont pris en charge par l'Institut Agro Dijon/DIRED**

- les frais d'hébergement et de restauration, pendant le stage, sont payés directement aux prestataires par l'Institut Agro Dijon/DIRED : l'inscription au dispositif TUTAC entraîne la convocation de l'agent au regroupement. **La réservation de l'hébergement ne sera faite pour lui qu'après qu'il ait confirmé sa**

**participation en répondant au questionnaire dématérialisé envoyé via un lien (SPHINX) sur son adresse educagri ;**

- les frais de transport liés à ces regroupements sont remboursés par l'Institut Agro Dijon/DIREC après envoi des pièces justificatives par chaque stagiaire accompagné de l'original de la convocation qui vaut ordre de mission si l'agent a **confirmé sa participation**.

Le directeur général adjoint de  
l'enseignement et de la recherche

Luc MAURER

## **Liste des annexes :**

Annexe 1 : demande d'inscription au dispositif TUTAC

Annexe 2 : sommaire du classeur TUTAC 2023

Annexe 3 : programme du regroupement régional de pairs

Annexe 4 : organisation des regroupements pédagogiques et didactiques – lieux

Annexe 5 : programmes des regroupements nationaux (pédagogiques et didactiques pour les enseignants, formation professionnelle pour les formateurs de CFA/CFPPA et action éducative pour les CPE)

Annexe 6 : liste des délégations régionales à la formation continue

Annexe 7 : synthèse des procédures mises en œuvre par les différents acteurs du dispositif TUTAC en 2023-2024



## Inscription aux divers regroupements

Ce choix va entraîner une convocation et l'organisation de votre hébergement et restauration afin que vous n'ayez pas à avancer les frais.

| Regroupement pédagogique et didactique (enseignants)<br>(Un seul choix est possible car tous ces regroupements ont lieu en même temps du 14/11 à 14h au 16/11/2023 à 16h). | Regroupement pour les formateurs CFA / CFPPA<br>(Un seul choix est possible)   | Regroupement des CPE  |
|--|--|---|
| <input type="checkbox"/> Agronomie – Productions végétales   | <input type="checkbox"/> Regroupement 1 à distance<br>du mardi 21 novembre 14h au jeudi 23 novembre 12h              | <input type="checkbox"/> EPLEFPA Castelnaud-le-Lez (34)<br><br>du mardi 14 novembre 2023 à 14h<br>au jeudi 16 novembre 2023 à 16h |
| <input type="checkbox"/> Allemand ou Anglais ou Espagnol   |  |   |
| <input type="checkbox"/> Aménagement : aménagements paysagers / gestion des espaces naturels / gestion forestière  | <input type="checkbox"/> Regroupement 2 à distance<br>du mardi 28 novembre 14h au jeudi 30 novembre 12h              |   |
| <input type="checkbox"/> Biochimie – Microbiologie – Génie des procédés des industries agroalimentaires  |  |   |
| <input type="checkbox"/> Biologie – Ecologie   | <input type="checkbox"/> Regroupement 3 à distance<br>du mardi 05 décembre 14h au jeudi 07 décembre 12h              |   |
| <input type="checkbox"/> Documentation ou Technologies de l'information et de la communication   |  |   |
| <input type="checkbox"/> Education Socio-Culturelle  |  |   |
| <input type="checkbox"/> Education Physique et sportive  |  |   |
| <input type="checkbox"/> Français – Philosophie  |  |   |
| <input type="checkbox"/> Histoire – Géographie   |  |   |
| <input type="checkbox"/> Mathématiques   |  |   |
| <input type="checkbox"/> Physique – Chimie   | <i>EN CAS D'ATTEINTE DU NOMBRE MAXIMAL<br/>PARTICIPANTS SUR UNE SESSION, VOUS DEVEZ<br/>INDIQUER UN SECOND CHOIX</i> |   |
| <input type="checkbox"/> Sciences et techniques horticoles ou Viticulture Œnologie   |  |   |
| <input type="checkbox"/> STE / Agroéquipements NORD (LEGTA Le Neubourg)  |  |   |
| <input type="checkbox"/> STE / Agroéquipements SUD (LEGTA Carcassonne)   |  |   |
| <input type="checkbox"/> SESG / Gestion de l'entreprise ou gestion de l'environnement  |  |   |
| <input type="checkbox"/> SESG / Gestion commerciale  |  |   |
| <input type="checkbox"/> SESG / Economie familiale et sociale  |  |   |
| <input type="checkbox"/> Zootechnie y compris : aquaculture / animalerie / hippologie / élevage canin et félin   |  |   |
| <input type="checkbox"/> <b>Aucun regroupement disciplinaire ne me concerne</b>  |  |   |

**Les frais de stages liés aux regroupements disciplinaire et conseillers principaux d'éducation contractuels sont remboursés par Institut Agro Dijon/DIREDD :**

- les frais d'hébergement et de restauration, **pendant le stage**, sont payés directement aux prestataires par InstitutAgroDijon/DIREDD : l'inscription au dispositif TUTAC entraîne la convocation de l'agent, et *s'il confirme sa participation via le lien (SPHINX) envoyé sur son adresse educagri*, la réservation de l'hébergement est faite pour lui (il n'a donc pas le choix).
- les frais de transport liés à ces regroupements sont remboursés selon les décrets en vigueur par Institut Agro Dijon/DIREDD après envoi des pièces justificatives par chaque stagiaire accompagné de l'original de la convocation qui vaut ordre de mission si l'agent a confirmé sa participation.



MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE  
ET DE LA SOUVERAINETÉ  
ALIMENTAIRE

Liberté  
Égalité  
Fraternité



TU<sup>T</sup>orat des Agents Contractuels  
enseignants et formateurs  
de l'enseignement agricole

# TUTAC

## Classeur



2023

Dispositif national d'accompagnement  
à la prise de fonction des nouveaux enseignants  
et formateurs contractuels des établissements  
publics d'enseignement et de formation  
professionnelle agricoles

ENSEIGNEMENT AGRICOLE  
**L'AVENTURE  
DU VIVANT**  
RÉVÈLE TON TALENT

# SOMMAIRE



## I. Connaître l'enseignement agricole

### ***1.1 Les missions de l'enseignement agricole***

- Fiche 1 : les cinq missions de l'enseignement agricole
- Fiche 2 : l'enseignement agricole aujourd'hui

### ***1.2 L'organisation de l'enseignement agricole***

- Fiche 3 : les dispositifs de formation dans l'enseignement agricole
- Fiche 4 : les cycles de formation et les niveaux d'enseignement
- Fiche 5 : les diplômes de l'enseignement agricole et leur finalité

### ***1.3 Du local au national : le cadre institutionnel***

- Fiche 6 : l'EPLEFPA : établissement public local d'enseignement et de formation professionnelle agricoles
- Fiche 7 : le Conseil régional
- Fiche 8 : les DRAAF/SRFD, DAAF/SFD : l'autorité académique
- Fiche 9 : la DGER : la direction responsable des orientations pédagogiques et de l'activité éducative de tous les établissements d'enseignement agricole
- Fiche 10 : l'administration centrale du ministère chargé de l'agriculture
- Fiche 11 : l'Inspection de l'Enseignement Agricole (IEA)
- Fiche 12 : la médiation de l'enseignement technique et supérieur

## 2. S'insérer dans l'enseignement agricole

### 2.1 Vous venez d'être nommé(e) dans l'enseignement agricole

- Fiche 1 : quelle est votre situation administrative ?
- Fiche 2 : quel est votre service d'enseignement ?
- Fiche 3 : quels sont vos droits, vos obligations ?
- Fiche 4 : quelles sont les règles professionnelles spécifiques de votre métier d'enseignant ?
- Fiche 5 : quelles sont les bases de votre rémunération ?
- Fiche 6 : comment serez-vous évalué(e) ?

### 2.2 Vous êtes en fonction dans un EPLEFPA

- Fiche 7 : qui travaille à vos côtés ?
- Fiche 8 : quels sont les lieux de décision et de consultation dans l'établissement ?
- Fiche 9 : qu'est-ce qu'un « projet d'établissement » ?

## 3. Exercer son métier au quotidien

### 3.1 S'approprier les référentiels pour organiser son enseignement

- Fiche 1 : s'appuyer sur les référentiels de diplômes pour construire son enseignement
- Fiche 2 : articuler les diverses modalités pédagogiques pour donner du sens à son enseignement
- Fiche 3 : mobiliser des activités hors de la classe pour la formation
- Fiche 4 : sensibiliser les apprenants à la santé et la sécurité au travail
- Fiche 5 : planifier l'enseignement en construisant progressions et séquences
- Fiche 6 : préparer une séance d'enseignement
- Fiche 7 : construire un scénario pédagogique pour organiser les apprentissages

### 3.2 Évaluer et certifier

- Fiche 8 : évaluer, pourquoi ?
- Fiche 9 : évaluer des capacités en vue de la délivrance d'un diplôme professionnel
- Fiche 10 : mettre en œuvre des évaluations
- Fiche 11 : respecter le cadre réglementaire de la certification

### **3.3 Mettre en œuvre son enseignement**

- Fiche 12: concevoir un enseignement favorisant les apprentissages
- Fiche 13: individualiser et différencier
- Fiche 14: répondre aux besoins des élèves présentant des troubles spécifiques des apprentissages
- Fiche 15: mobiliser le monde professionnel pour les apprentissages
- Fiche 16: enseigner avec le numérique
- Fiche 17: animer un groupe classe
- Fiche 18: gérer les situations difficiles avec les apprenants

### **3.4 Utiliser et créer des ressources pédagogiques**

- Fiche 19: utiliser les ressources pédagogiques de l'enseignement agricole
- Fiche 20: découvrir d'autres ressources pédagogiques

### **3.5 Conduire et animer des formations professionnelles continues et d'apprentissage**

- Fiche 21: définir et adapter une formation - *objectifs, contenus, modalités*
- Fiche 22: accueillir, orienter, positionner et accompagner les personnes dans leur projet de formation
- Fiche 23: mettre en œuvre et animer une formation
- Fiche 24: réguler, accompagner et évaluer
- Fiche 25: participer à la coordination, à la gestion et au suivi administratif des formations

## **4. Évoluer dans son emploi, sa carrière**

### **4.1 Vous souhaitez suivre une formation**

- Fiche 1: connaître l'offre de formation continue des personnels et s'inscrire à une formation
- Fiche 2: La Formation Professionnelle Tout au Long de la Vie (FPTLV) ?)

### **4.2 Vous souhaitez préparer un concours**

- Fiche 3: les concours d'accès aux corps du ministère chargé de l'agriculture et d'autres ministères
- Fiche 4: la préparation aux concours

## Programme du regroupement régional de pairs

**Au cours de ces quatre demi-journées (ou cinq demi-journées dans le cas où une journée entière est consacrée à l'atelier 2), les points suivants et les deux ateliers devront être abordés :**

- Accueil & explication de la logistique du regroupement régional et des regroupements nationaux
- Présentation du dispositif TUTAC dans sa globalité
- Les spécificités de l'enseignement agricole **dans la région** :
  - L'enseignement agricole et le MASA : l'autorité académique et le rôle des différents services de la DRAAF
  - Les établissements, les compétences, les projets
- L'enseignant contractuel :
  - Son statut : ACEN ou ACB
  - Son évolution de carrière
- Vérification des inscriptions aux regroupements pédagogiques et didactiques
- Les ressources à la disposition de l'enseignant :
  - Messagerie, Espaces Resana dont «TUTAC», workspace...
  - Autres outils à disposition (ressources régionales ou utilisation régionale des ressources)
  - Sites Chlorofil, Educagri, Pollen...
  - Les exploitations agricoles et les ateliers technologiques des établissements
- **Atelier 1 : « Vie scolaire : gérer les apprenants en classe et hors classe »**
- **Atelier 2 : « L'apprenant au cœur du métier : adolescents et adultes : une approche éducative et sur les façons d'apprendre en 2023 »**

**Bilan de session par enquête web (à renvoyer à la DGER/DAT au plus tard le 15 novembre 2023)**

**Organisation des regroupements pédagogiques et didactiques TUTAC 2023**  
**Semaine 46 : du mardi 14 novembre 2023 à 14h00 au jeudi 16 novembre 2023 à 16h00**

| Noms Inspecteurs   | Nb max   | Disciplines   | Lieux regroupements  |
|--|----------|---|--|
| CAMPARIO Sylvie<br>JUST Fabrice<br>RAIMBAULT Frédéric  | -        | Français - Philosophie  | LPA Belleville (69)  |
| DE REGT Haike<br>BRENDLE Arielle   | -        | Biochimie Microbiologie, Génie des procédés des industries agroalimentaires             | LEGTA Plombières lès Dijon (21)  |
| LEVY Josiane<br>ROSSET Nicolas<br>AUSSENAC Jérôme  | -        | Physique - Chimie   | LEGTA Valence (26)   |
| HENEMAN Corinne<br>GOUEGOUX Isabelle   | -        | SESG Economie familiale et sociale  | Lycée professionnel Albert Schweitzer<br>Champs-sur-Yonne (89)                           |
| SAINT-AUBERT Christel<br>ROBIN Patrice<br>NAULEAU Philippe   | -        | SESG Gestion de l'entreprise<br>SESG Gestion de l'environnement                         | LEGTA d'Arras (62)   |
| BOUCHER Didier<br>MACHABERT Bertrand<br>MEUNIER Stéphane   | -        | SESG Gestion commerciale  | LEGTA de Lomme (59)  |
| CASALS Alban<br>GAUJOUX Myriam<br>IUS Fabien<br>SAURETY Frédéric (CMI)<br>POUSSIN Marie-Hélène (CMI) | -        | Biologie Ecologie   | LEGTA de Chambéry-La Motte-Servolex (73)   |
| HENRY Xavier<br>BURKHALTER Alexandre<br>LACAZE Céline<br>OURABAH Riadh                               | 24       | Sciences et technologie des équipements/Agroéquipement/ Equipements hydrauliques        | EPLEFPA du Loiret site du Chesnoy Amilly (45)  |
| BONNIER Géraldine<br>DROILLARD Marie-Paule   | -        | Sciences et techniques horticoles<br>Viticulture-Œnologie                               | EPLEFPA Rouffach-Wintzenheim (68)  |
| CITRON Xavier<br>VERGNENEGRE Franck<br>MARQUET Stéphane  | 25       | Histoire et Géographie<br>EMC   | LEGTA Blanquefort (33)   |
| MARCHEGAY David<br>JACQUIN François-Xavier<br>RAYNARD Philippe<br>LAPEYRE Guillaume                  | 70       | Aménagements Paysagers –<br>Gestion des espaces naturels –<br>Gestion forestière        | LEGTA de Périgueux –<br>Exploitation Agrotouristique<br>« Le Domaine des Chaulnes » (24) |
| RIGAL Joël<br>VARIGNIER Monique<br>MONTIGNY Delphine   | 40       | Zootecnie y compris Aquaculture,<br>Animalerie, Hippologie et élevage canin<br>et félin | EPLEFPA du Bourbonnais<br>LEGTPA (03)  |
| BRETILLON Xavier<br>SAUNIER Christophe<br>LE JANNOU Olivier<br>ACHMIT Abel<br>GOULLIER Nancy         | -        | Anglais<br>Espagnol<br>Allemand   | EPLEFPA Dijon-Quétigny (21)  |
| HITIER Stéphan   | -        | Education Socioculturelle   | LEGTA de LOMME (59)  |
| BENOIT Magali<br>CANDALH Arnaud  | -        | Agronomie - Production végétale   | LEGTA Valence (26)   |
| LATHELIZE Arnaud<br>GARRIGUES Julien   | 45       | Mathématiques   | LEGTA Obernai (67)   |
| GENOUX Stéphane<br>WOZNIAC Véronique<br>DUMAS Michel   | 16<br>16 | Technologies de l'informatique et du multimédia<br>Documentation                        | LEGTA Avignon (84)   |
| DUPRE Marie-Hélène<br>FAGOT Etienne  | -        | Education physique et sportive  | EPLEFPA Lyon-Dardilly-Ecully (69)  |

## **Programmes des regroupements pédagogiques et didactiques**

Ces regroupements sont centrés sur les aspects didactiques liés à la discipline (la mise en œuvre des référentiels, les adaptations des connaissances liées à ces référentiels, les pratiques pédagogiques et les modalités d'évaluation spécifiques à la discipline) et sur l'exercice des missions.

### **Regroupement LETTRES - PHILOSOPHIE**

Le métier d'enseignant et les finalités de l'enseignement des lettres et de la philosophie : gérer la classe, favoriser la motivation des élèves et des étudiants et leur autonomie dans les apprentissages, travailler en équipe.

Les textes officiels : s'approprier les référentiels de diplômes, de formation et de certification et les notes de service ; utiliser les documents d'accompagnement.

L'organisation de l'enseignement : structurer les enseignements autour des compétences et des capacités, concevoir l'évaluation comme moteur des apprentissages et de la formation, envisager dans leurs grandes lignes une progression annuelle et des séquences, bâtir une séance, choisir les supports adaptés, varier les activités (lecture cursive/lecture analytique/lecture littéraire, interaction lecture/écriture, maîtrise de la langue, pratiques de l'oral), gérer la trace écrite, construire différentes modalités d'évaluation.

La procédure d'inspection des agents contractuels : préciser les attentes et les modalités ; répondre aux interrogations.

#### **Mise en œuvre :**

Recueil des représentations et des questionnements. Travaux de groupes ciblés, mises en commun, préconisations.

Les participants sont invités à apporter les référentiels des classes dont ils ont la charge et s'ils le souhaitent des documents personnels (progressions, évaluations). Il leur est également demandé de se munir d'un ordinateur portable et d'une clé USB.

### **Regroupement BIOCHIMIE – MICROBIOLOGIE – GENIE DES PROCÉDES DES INDUSTRIES AGROALIMENTAIRES**

Lors de ce regroupement, le déroulement du stage est le suivant :

- recueil des attentes des stagiaires ;
- la posture de l'enseignant ;
- enseigner : les missions de l'enseignant ;
- où et comment s'informer : les ressources et outils à disposition ;
- le référentiel de diplôme ;
- faire acquérir des capacités, présentation des bases de la conception d'une séquence et de la mise en œuvre d'une séance ;
- évaluer des capacités ;
- travail en groupes : préparation d'une séquence et d'une séance à partir d'une capacité de rang 2 ;
- restitution des travaux de groupes ;
- présentation de l'Inspection, ses rôles, ses missions, la procédure d'inspection des agents contractuels ;

- temps d'échanges en fin de stage.

L'établissement d'accueil est sollicité pour la visite des laboratoires, de l'atelier technologique et/ou de la halle technologique, ainsi que pour des interventions d'ordre pédagogique et/ou administratif.

Les participants sont invités à apporter les référentiels des classes dans lesquelles ils interviennent. Il leur est également demandé de se munir d'un ordinateur portable.

### **Regroupement PHYSIQUE - CHIMIE**

Lors de ces journées de formation les sujets suivants sont abordés :

- le recueil des attentes des stagiaires
- le métier d'enseignant et plus particulièrement celui de physique chimie dans le cadre d'équipes éducatives et pédagogiques ;
- l'appropriation des référentiels, des documents d'accompagnement et des notes de cadrage des examens ;
- la construction d'une séquence d'enseignement ;
- l'élaboration de tâches complexes ;
- la recherche de ressources ;
- l'évaluation des capacités ;
- la gestion de la classe ;
- l'utilisation d'outils numériques ;
- la mise en œuvre d'activités expérimentales.

Le travail se déroule sous forme d'études de cas, de débats et d'exposés... Il est souhaitable que les stagiaires viennent avec des documents personnels (cours, progression, évaluation, situation de vie de classe...) ou des ouvrages avec lesquels ils ont l'habitude de travailler.

Dans la mesure du possible, les stagiaires peuvent proposer des thèmes d'étude liés à l'exercice de leur profession qu'ils aimeraient que l'on traite.

Une information sera faite sur le déroulement et les enjeux de l'inspection que les contractuels auront au cours de la deuxième année d'exercice, selon la procédure normale.

### **Regroupement SESG / ECONOMIE FAMILIALE ET SOCIALE**

Pendant les cinq demi-journées du regroupement qui se déroulent tantôt en groupe entier, tantôt en sous-groupes, les points suivants seront abordés :

- les textes officiels : s'approprier le référentiel de diplôme et les notes de service ; utiliser les documents d'accompagnement.
- l'organisation de l'enseignement : placer l'enseignement professionnel au centre de la formation, structurer les enseignements autour des capacités, concevoir l'évaluation comme le moteur des apprentissages et de la formation, envisager dans leurs grandes lignes une progression annuelle et des séquences, bâtir une séance, choisir les supports adaptés, varier les activités.

Ce regroupement disciplinaire se veut un lieu d'expression et de participation active, de réflexion et de confrontation d'idées. Aussi des phases d'échange et de discussion alterneront-elles avec des observations de pratiques, des travaux de groupes, des mises en commun, la mise en œuvre d'un cours

de pratique professionnelle adapté aux locaux disponibles et des temps d'apports. Une large place sera aussi accordée aux réponses aux diverses questions posées par les participants.

Les participants doivent apporter leur tenue professionnelle, un ordinateur, les documents avec lesquels ils travaillent : référentiels de diplôme, progressions, évaluations, fiches de TP, plan d'évaluation...

**Regroupements**  
**SESG / GESTION COMMERCIALE**  
**SESG / GESTION DE L'ENTREPRISE**

Les cinq demi-journées seront organisées autour de temps d'échanges à partir de supports fournis par l'inspection et de travaux de groupes. L'objectif de la formation, outre ce qui est indiqué en chapeau de cette annexe, est d'aider les nouveaux enseignants et formateurs dans la construction de séquences, de séances et d'évaluations répondant à l'approche capacitaire des référentiels.

Différents dispositifs pédagogiques seront présentés afin de permettre aux stagiaires de varier les activités proposées à leurs apprenants.

Il est souhaitable que les stagiaires se munissent de leurs ordinateurs portables et des référentiels des formations dans lesquels ils interviennent. Ils peuvent aussi apporter des exemples d'évaluation mises en oeuvre.

La dimension éducative du métier d'enseignant ou de formateur sera également abordée sous l'angle de la gestion de classe.

La procédure d'inspection des agents contractuels sera présentée afin de préciser les attentes et les modalités et de répondre aux interrogations.

**Regroupement BIOLOGIE - ECOLOGIE**

Ce regroupement se veut un lieu d'expression et de participation active, de réflexion et de confrontation d'idées. Aussi des phases d'échange et de discussion alterneront avec des travaux de groupes. Une large place sera aussi accordée aux réponses aux diverses questions posées par les participants.

Après une phase de présentation, les points suivants serviront de fil conducteur au cours des cinq demi-journées :

- prendre en main et mobiliser un référentiel pour adapter son enseignement à un niveau de formation ;
- concevoir des séances et des séquences d'enseignement pour une mise en œuvre dans la classe ;
- intégrer l'évaluation dans un parcours de formation en fonction des objectifs d'apprentissages et des finalités de l'évaluation ;
- prendre appui sur le référentiel de compétences professionnelles des enseignants (2013) pour développer ses pratiques professionnelles.

**Regroupement**  
**AGROEQUIPEMENTS / AMENAGEMENTS HYDRAULIQUES**

Le regroupement disciplinaire a pour objectif de cerner les attendus et les spécificités du métier d'enseignant/formateur en Sciences et techniques des agroéquipements et des équipements des aménagements hydrauliques (STAEAH)

Finalités du stage :

- s'approprier la didactique de la discipline ;
- exercer les missions d'un enseignant/formateur en STAEAH.

Modalités :

En amont du stage, les participants préparent une progression pédagogique, une évaluation et une fiche de séance.

Ces documents sont présentés et servent de point d'appui pour nourrir les échanges en lien avec les recommandations du classeur TUTAC disponible sur Clhorofil. Les travaux se déroulent en groupe entier et en sous-groupes. Une large place est accordée à l'expression des attentes des stagiaires et aux réponses à leurs questions.

Les points suivants seront abordés :

- le métier d'enseignant/formateur en STAEAH ;
- la conception d'une progression pédagogique, d'une évaluation, d'une séance de cours, d'une séance de TP ;
- l'approche capacitaire ;
- les ressources documentaires ;
- la gestion de la classe ;
- les interactions avec les autres disciplines ;
- l'utilisation et la gestion des ateliers pédagogiques d'agroéquipement et d'hydraulique ;
- enseigner en sécurité et éduquer aux risques professionnels ;
- les concours en STAEAH et l'inspection de contrôle.

Les stagiaires sont invités à apporter un ordinateur portable avec possibilité de connexion à internet ainsi que leurs documents numériques.

**Regroupement**  
**SCIENCES ET TECHNIQUES HORTICOLES**  
**SCIENCES ET TECHNIQUES DE LA VIGNE ET DU VIN**

Ce regroupement disciplinaire qui s'inscrit dans la continuité du « TUTAC régional regroupement de pairs » a pour objectif d'aider les stagiaires à cerner les contours et les attendus du métier d'enseignant en sciences et techniques horticoles ou en sciences et techniques de la vigne et du vin.

Durant les cinq demi-journées du regroupement qui se déroulent tantôt en groupe entier, tantôt en sous-groupes, les points suivants seront abordés :

- proposer un enseignement adapté aux attendus du référentiel de diplôme : prise en main des textes officiels et d'autres documents, exploration de la liberté pédagogique, accompagnement des apprentissages des apprenants, évaluations ;
- travailler en équipe pédagogique : la progression comme support de discussion et de concertation, la mise en œuvre de la pluridisciplinarité ;
- identifier les acteurs locaux du système dans lequel l'enseignant évolue : directeur adjoint, coordinateur, président adjoint de jury, directeur d'exploitation, maîtres de stage, maîtres d'apprentissage ;
- préparer l'inspection de contrôle (enjeux, modalités et attendus de l'inspection).

Ce regroupement disciplinaire se veut un lieu d'expression et de participation active, de réflexion et de confrontation d'idées. Aussi des phases d'échange et de discussion alterneront-elles avec des observations de pratiques, des travaux de groupes, des mises en commun et des temps d'apports. Une large place sera aussi accordée aux réponses aux diverses questions posées par les participants.

Les participants sont invités à apporter les documents avec lesquels ils travaillent : référentiels de diplôme, progressions, évaluations, fiches de TP, plan d'évaluation...

### **Regroupement HISTOIRE ET GEOGRAPHIE**

Ce regroupement est conçu comme un espace d'échanges, de réflexion et de discussion autour des pratiques professionnelles.

#### **Points abordés :**

- se positionner en tant qu'enseignant. Mettre en œuvre les missions de l'enseignant ; gérer la classe ; favoriser la motivation, la réussite et l'autonomie des élèves ; travailler en équipe ; comprendre les finalités de l'enseignement de l'histoire – géographie – EMC ; travailler en pluridisciplinarité...
- s'approprier les textes officiels : référentiels de diplômes, référentiels de formation et de certification, notes de services, documents d'accompagnement ;
- concevoir et planifier son enseignement : établir une programmation et une progression ; concevoir des séquences et des séances ; engager des apprentissages à partir de capacités ou de compétences ; diversifier les dispositifs pédagogiques et didactiques ; choisir des documents ; faire écrire les élèves ; bâtir des évaluations intégrées au processus de formation et d'apprentissage, engager une démarche réflexive sur ses propres pratiques...
- préparer sa première inspection.

#### **Mise en œuvre :**

- temps d'échanges. Premiers questionnements sur les pratiques professionnelles : inquiétudes, représentations, perspectives ;
- temps de production en ateliers pour bâtir une ou des séances ;
- temps de mise en commun et préconisations.

Les enseignants sont invités à se munir des référentiels, de leurs documents de travail ainsi que de leur matériel informatique (ordinateur portable, clé USB...).

Chaque enseignant aura la possibilité de présenter une séance de son choix, celle-ci aura été mise en œuvre auprès des élèves. Il serait souhaitable également de proposer un exemple d'évaluation.

### **Regroupement AMENAGEMENT**

**Objectifs :** Construction de séquences d'enseignement et d'évaluation intégrant l'approche capacitaire, le pilotage par l'évaluation et la valorisation des situations professionnelles. Les stagiaires choisissent une capacité d'une filière où ils interviennent et imaginent une situation de formation liée au terrain support du stage, le domaine agrotouristique et forestiers des Chaulnes, les réalisations paysagères vues sur Périgueux ou d'autres situations concrètes et contextualisées issues de l'expérience des stagiaires.

### **Déroulement :**

Seront abordés au cours d'exercices concrets : la structuration des enseignements autour des compétences ; le pilotage des modules par l'évaluation des capacités ; l'importance de la pédagogie par alternance (place du stage, du chantier, du projet tutoré) ; une approche plus globale intégrée du diplôme ; la nécessaire planification des séquences dans le ruban pédagogique. Une pédagogie active privilégiant les chantiers école, les études de cas. La conduite de projets tutorés sera encouragée.

La priorité donnée à la prise en compte du public apprenant ; le souci de sa promotion et de son insertion professionnelle seront soulignés afin d'aider les enseignants et formateurs à ne pas adopter une posture trop académique ou trop scolaire.

A l'occasion des restitutions, les travaux réalisés par groupes de spécialités : paysage, forêt et nature seront analysés collectivement. Les stagiaires pourront cerner le rôle qu'ils peuvent jouer pour favoriser la concertation pédagogique. L'intervention d'experts de la pédagogie et de la sécurité des chantiers permettra un temps d'échange apprécié pour les enseignants des filières forêt et nature. L'analyse des pratiques d'enseignants paysagistes donnera du grain à moudre à ceux de la filière paysage. Des enseignants tuteurs experts des divers cycles pour chacune des trois filières aideront les groupes à formaliser leurs progressions pédagogiques en vue des restitutions.

### **La démarche pédagogique adoptée s'articule autour :**

- d'une mise en situation ;
- d'un tutorat avec des pairs référents ;
- d'un accompagnement individualisé permettant de construire une stratégie de formation adaptée à la situation de chacun pour réussir sa première année ;
- de l'acquisition d'une culture de l'enseignement agricole, du sens des référentiels, au delà des recommandations du classeur Tutac dont la richesse et la pertinence seront soulignées ;
- un prolongement par le biais d'une ressource interactive permettra l'accès à des fichiers ressources afin de favoriser une démarche en réseau, à distance.

### **Evaluation et prolongements**

Au travers de situations pédagogiques concrètes les stagiaires pourront apprécier comment mettre en œuvre une pédagogie individualisée et l'accompagnement des apprenants. Ils mesureront l'autonomie et la responsabilité que permettent et nécessitent la nouvelle conception des évaluations nationales terminales basées sur l'expérience professionnelle des apprenants. Ils pourront mieux cerner comment valoriser les atouts des EPL et tout particulièrement les espaces des exploitations et les domaines des lycées agricoles, à partir de l'exemple de ceux de l'EPL de Dordogne, support du stage Tutac Aménagement.

L'appréciation de la mobilisation de cette formation lors des inspections permet chaque année de faire évoluer la formule en fonction des besoins des nouvelles générations d'enseignants et formateurs recrutés, dans le sens d'une bonne prise en compte de l'évolution de leur public et de leur situation d'emploi.

En cas de pandémie, la formation sera réalisée en distanciel mais s'appuiera toujours sur des expériences de terrain partagées qui serviront à un travail par groupe autour de la création de séquences pédagogiques intégrées dans les progressions s'appuyant sur les ressources des territoires des établissements.

## **Regroupement Zootechnie**

Ce regroupement disciplinaire s'inscrit dans la continuité du «TUTAC régional regroupement de pairs» avec pour objectif d'aider les stagiaires à mieux appréhender le métier d'enseignant/formateur en zootechnie (dont hippologie équitation, aquaculture, animalerie et élevage canin félin).

Durant ces cinq demi-journées du regroupement qui se déroulent tantôt en groupe entier, tantôt en sous-groupes, les points suivants sont abordés :

- prendre connaissance et s'approprier les textes officiels : les référentiels de diplômes, les notes de service et les documents d'accompagnement ;
- organiser son enseignement pour :
  - construire des progressions pédagogiques et des modalités d'évaluation en cohérence avec l'approche capacitaire et les attendus des référentiels de diplôme,
  - bâtir des séances en salle et sur le terrain,
- gérer la classe en favorisant la motivation des apprenants et leur autonomie dans les apprentissages ;
- s'initier à la didactique de la discipline zootechnie;
- préparer l'inspection contrôle (enjeux, modalités et attendus de l'inspection).

Ce regroupement disciplinaire se veut un lieu d'expression, de participation active, de réflexion et de confrontation d'idées. Aussi des phases d'échange et de discussion alterneront-elles avec des observations de pratiques d'enseignants confirmés, des travaux de groupes, des mises en commun et des temps d'apports sur la pédagogie et la didactique. Un focus particulier sera opéré sur les travaux pratiques.

Une large place est aussi accordée aux réponses aux diverses questions posées par les participants.

Des consignes spécifiques seront envoyées aux stagiaires en amont du regroupement pour qu'ils déposent dans un espace collaboratif des traces témoins de leur activité qui pourront servir de support lors des travaux de groupes.

## **Regroupement LANGUES**

Pendant ces cinq demi-journées, seront abordés :

- le CECRL ;
- l'approche actionnelle et les techniques d'enseignement dans les cinq activités langagières ;
- la mise en œuvre des référentiels ;
- l'élaboration de CCF.

## **Regroupement ESC**

Ce regroupement est conçu comme un espace d'échanges, de réflexion, de discussion et de préconisations autour des pratiques professionnelles et des spécificités de l'éducation socioculturelle.

Présentation de l'éducation socioculturelle :

- les fondamentaux historiques (école nouvelle, éducation populaire...) de cette composante de formation
  - temps d'enseignement et temps d'animation,

- l'ESC et la dynamique collective (travailler en équipe, en partenariat, collaborer et coopérer...)
- les trois champs de l'ESC :
  - éducation à l'environnement social et culturel,
  - éducation artistique,
  - éducation à la communication humaine, à l'autonomie et à la coopération,

Didactique disciplinaire : les référentiels de formation et de certification (à partir des réalités observées et des questionnements).

- pédagogie et didactique de l'ESC : la mise en activité des apprenants au cœur des apprentissages.

Mise en œuvre pratique par des travaux de groupes ciblés, mise en commun et préconisations :

- structurer les enseignements autour des compétences et des capacités
- concevoir l'évaluation comme moteur des apprentissages et de la formation
- envisager dans leurs grandes lignes une progression annuelle et des séquences
- bâtir une séance, choisir les supports adaptés.

En fin d'après-midi ou en soirée rencontre avec des enseignants d'ESC.

### **Regroupement AGRONOMIE – PRODUCTION VEGETALE**

Ce regroupement disciplinaire à destination des enseignants et des formateurs a pour objectif d'aider les stagiaires à cerner les contours et les attendus du métier d'enseignant et de formateur en agronomie.

Durant ces cinq demi-journées du regroupement qui se déroulent tantôt en groupe entier, tantôt en sous-groupes, les points suivants sont abordés :

- prendre connaissance et s'approprier les textes officiels ;
- identifier les acteurs locaux du système dans lequel l'enseignant/le formateur évolue : directeur d'EPL, directeur adjoint, coordinateur, président adjoint de jury, directeur d'exploitation, maîtres de stage, maîtres d'apprentissage... ;
- construire des progressions pédagogiques et des évaluations en cohérence avec l'approche capacitaire et les attendus des référentiels de diplôme ;
- bâtir des séances en salle et sur le terrain ;
- gérer la classe en favorisant la motivation des apprenants et leur autonomie ;
- intégrer dans sa pratique professionnelle les aspects réglementaires ;
- s'initier à la didactique de la discipline agronomie ;
- préparer l'inspection de contrôle (enjeux, modalités et attendus).

Ce regroupement disciplinaire se veut un lieu d'expression, de participation active, de réflexion et de confrontation d'idées. Aussi des phases d'échange et de discussion alterneront-elles avec des observations de pratiques d'enseignants confirmés, des travaux de groupes, des mises en commun et des temps d'apports sur la pédagogie et la didactique. Une large place est aussi accordée aux réponses aux diverses questions posées par les participants.

Le travail initié pendant les cinq demi-journées se poursuivra par un temps d'échanges/bilan en juin 2023.

Les participants sont invités à apporter les documents avec lesquels ils travaillent : référentiels de diplôme, notes de service, plan d'évaluation, documents d'accompagnement, progressions, évaluations, fiches de TP, supports d'apprentissage...

### **Regroupement MATHEMATIQUES**

Pendant ces cinq demi-journées, les points suivants seront abordés :

- présentation du métier en s'appuyant sur le référentiel professionnel de compétences de l'enseignant
- l'évaluation en mathématiques, pilote de la formation :
  - s'approprier un référentiel de diplôme pour identifier les objectifs d'apprentissage ;
  - élaborer une séquence et des séances.
- mettre l'apprenant en situation active d'apprentissage :
  - élaborer un scénario pédagogique ;
  - gérer l'hétérogénéité des apprenants ;
  - la place des TICE en mathématiques.
- gestion de la classe :
  - posture de l'enseignant ;
  - vade-mecum de situations classiques ;
  - s'intégrer à une équipe pédagogique.

Une information sera faite sur le déroulement et les enjeux de l'inspection que les contractuels auront au cours de la deuxième années d'exercice selon la procédure normale.

### **Regroupement DOCUMENTATION**

Dès l'inscription au dispositif TUTAC, un espace de formation en ligne intitulée «TUTAC Documentation» est accessible aux stagiaires pour une durée de deux ans, via la plateforme acoustice (accompagnons le numérique éducatif) <http://acoustice.educagri.fr/course/view.php?id=250>. La clé d'auto inscription est **TUTACDOC**.

Les stagiaires seront prévenus de sa mise à jour par courriel.

Il contient les documents essentiels pour exercer l'ensemble des spécificités du métier de professeur documentaliste de l'enseignement agricole. Il permet d'échanger, d'être accompagné et de mutualiser des documents élaborés par les stagiaires (politique documentaire de l'EPLEFPA, projet pédagogique du CDI et son évaluation, règles de vie au CDI, comptes rendus de commission CDI, progressions pédagogiques, séquences, séances, évaluations formatives et certificatives, bilans annuels d'activités...).

Il comprend plusieurs parties. Des activités seront à réaliser avant le stage, pendant le stage et après le stage qui seront accessibles au fur et à mesure.

**L'attention des stagiaires est attirée sur la nécessité**, pour appréhender les spécificités du métier de professeur documentaliste, **de réaliser le parcours de formation « avant le stage »** qui met l'accent sur l'axe pédagogique au travers de :

- la **conception** et de la **réalisation** des **progressions pédagogiques** ;
- la **préparation** et de l'**animation** des **séances d'enseignement** ;
- la **conception** des **dispositifs et situations d'évaluations**.

**Ces travaux préparatoires serviront largement aux échanges qui auront lieu pendant les cinq demi-journées de stage en présentiel.**

Par ailleurs dans le cadre de la mise en œuvre du cadre de référence des compétences numériques CRCN, les stagiaires devront disposer avec leur adresse mail professionnelle d'un compte sur le site PIX <https://pix.fr/> et avoir testés leurs compétences numériques dans les cinq domaines et les seize compétences.

Arrêté du 2 mars 2020 relatif à la certification PIX du cadre de référence des compétences numériques dans les établissements scolaires de l'enseignement agricole

Pour la période en présentiel, les points suivants seront abordés :

- approfondir ses connaissances du métier de professeur documentaliste <http://www.chlorofil.fr/cdi> et de la discipline information-documentation dans l'enseignement agricole ; Gardiès, Cécile (Coord.). Enseigner l'information-documentation : guide pédagogique. Educagri éditions. Approches. 140p. ISBN : 979-10-275-01571 <https://editions.educagri.fr/telechargement/5277-enseigner-l-information-documentation-pdf-9791027501571.html>
- s'approprier les référentiels de diplômes de la 4<sup>ème</sup> au BTSA disponibles sur [www.chlorofil.fr](http://www.chlorofil.fr) (référentiels professionnels, référentiels de certification et référentiels de formation) ainsi que les notes de service sur les modalités d'évaluation ;
- organiser son enseignement dans le cadre d'un module en lien avec les autres disciplines selon les filières ;
- élaborer une progression pédagogique, une séquence, une séance sur la base des référentiels ;
- évaluer par capacités, concevoir des évaluations formatives et certificatives.

**Il est demandé aux stagiaires d'apporter un ordinateur portable et des ressources numériques ou numérisées : les référentiels ainsi que des exemples de progressions, de séquences et de séances, d'évaluations formatives et certificatives réalisés ou en préparation.**

Des travaux de groupes, des temps d'échanges entre tous les participants seront organisés.

Les modalités de l'inspection de contrôle dans le cadre du maintien dans l'enseignement agricole seront précisées. Elle se déroulera normalement au cours de la deuxième année d'agent contractuel.

Une visite commentée du centre de documentation et d'information (CDI) et une présentation du CDI virtuel sur le site internet de l'établissement, l'espace numérique de travail, le portail documentaire seront réalisées.

Des échanges de pratiques avec les professeurs documentalistes de l'établissement d'accueil seront organisés.

Il est également recommandé de participer à des dispositifs complémentaires de formation de type MOOC ou formations ouvertes à distance comme :

- le **MOOC DOC & SIC** (Documentation et Sciences de l'Information et de la Communication) qui est proposé par l'ENSFEA par Mme Cécile GARDIES, Professeure de l'Enseignement Supérieur Agricole, Sciences de l'information et de la communication, Mme Isabelle FABRE, Professeure de l'enseignement supérieur agricole Sciences de l'information et de la communication. C'est un cours en ligne ouvert et massif alliant apprentissage traditionnel en ligne et apprentissage collectif : <http://cdi.ensfea.fr/mooc-doc-sic>
- **GAP Documentation** : <http://documentation.ensfea.fr/>

**Regroupement**  
**TECHNOLOGIES DE L'INFORMATIQUE ET DU MULTIMEDIA (TIM)**

**Il est demandé aux stagiaires d'apporter un ordinateur portable ou une tablette connectable à internet lors du regroupement disciplinaire.**

Pendant ces cinq demi-journées les points suivants seront abordés :

- présentation du vade-mecum (référentiel métier et compétences de l'enseignant, droits et obligations, siglier et vocabulaire spécialisé, rôles des professeurs principaux et coordonnateurs, typologie des situations d'enseignement, organisation spécifique aux TIM, cahier de textes numérique) ;
- s'approprier les référentiels de diplôme et les documents d'accompagnement de la 4<sup>ème</sup> au BTSA disponibles sur [www.chlorofil.fr](http://www.chlorofil.fr) ;
- organiser l'enseignement d'un module ou d'une capacité : intégrer la préparation à la certification Pix ;
- élaborer une progression, une séquence sur la base d'un référentiel et d'un document d'accompagnement ;
- de la séquence à la séance : comment préparer une séance d'enseignement et l'animer ?
- observation et analyse d'une séance d'enseignement ;
- l'animation autour des TICE et la gestion du système informatique de l'établissement (axes 2 et 3 du métier de professeur TIM) ;
- évaluer, mettre en œuvre un formatif, un CCF, préparer une situation d'évaluation capacitaire ;
- les modalités et les attendus de l'inspection.

Un cours ouvert à distance via la plateforme de e-learning collaborative Acoustice (technologie Moodle) <http://acoustice.educagri.fr/> intitulé «TUTAC TIM» sera accessible aux stagiaires inscrits au dispositif TUTAC entre fin septembre et mi-octobre 2022 en fonction de leur date d'inscription et à condition qu'ils possèdent et communiquent leur adresse mail educagri.fr ou autre aux organisateurs. Les stagiaires seront prévenus de l'ouverture du cours ouvert et des modalités d'accès à celui-ci par courriel.

Ce cours hybride comprend cinq onglets : présentation du dispositif, communication et forum, activités à réaliser avant le stage, activités à réaliser pendant le stage, activités à réaliser après le stage qui seront accessibles au fur et à mesure.

**L'attention des stagiaires est attirée sur la nécessité**, pour appréhender les spécificités du métier de professeur TIM, **de réaliser, dès ouverture et sans attendre le parcours de formation « avant le stage »** qui dure entre vingt-quatre et trente d'heure et qui met l'accent sur l'axe pédagogique au travers :

- de la **conception** et de la **réalisation** des **progressions pédagogiques** ;
- de la **préparation** et de l'**animation** des **séances d'enseignement** ;
- de la **conception** des **dispositifs et situations d'évaluations**.

**Ces travaux d'amont serviront largement aux échanges qui auront lieu pendant les cinq demi-journées de stage en présentiel.**

Cet espace permet aux stagiaires de consulter des documents et des signets essentiels pour l'exercice de leur métier d'enseignant TIM, de déposer et de partager des documents, de réaliser des activités, de déposer leurs travaux, d'échanger entre-eux et avec l'inspecteur et l'enseignant TIM de l'EPLEFPA support du regroupement disciplinaire via deux via deux forums, une salle de visioconférence et un pad, bref de se former de manière hybride (à distance et en présentiel avant, pendant et après le stage disciplinaire).

Cet espace restera donc ouvert tout au long de l'année scolaire et de la suivante et permettra aux stagiaires de pouvoir bénéficier d'un appui de l'inspection en TIM jusqu'à leur inspection de contrôle qui intervient normalement en seconde année. Il pourra en outre aussi être utilisé lors du second regroupement bilan de la première année au mois de juin 2023.

### **Regroupement EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE**

Pendant ces cinq demi-journées les points suivants seront abordés :

- le référentiel de compétences professionnelles dans l'enseignement agricole articulé aux attentes professionnelles et engagement de l'enseignant dans son établissement ;
- les points «clé» des référentiels (cycle 4, CAPa, Bac pro, 2<sup>nd</sup>e GT et Bac techno, Bac général, BTSA) ;
- l'Association Sportive, les EIE, les enseignements facultatif et optionnel, les SSEA, la semaine SDD ;
- les attentes de l'inspection ;
- les modalités de construction d'une leçon, d'un projet de classe, d'un projet de cycle ;
- la présentation du réseau EPS.

### **Programme du regroupement spécifique pour les formateurs de CFA/CFPPA**

Durant ces quatre demi-journées, seront abordés les points suivants :

- Le métier de formateur
  - La diversité des activités
  - La déontologie
- Le cadre spécifique dans lequel le formateur intervient
  - L'environnement de la FPC et de l'apprentissage : cadre réglementaire, partenaires
- L'alternance - l'individualisation - l'évaluation
- Des choix pédagogiques à intégrer dans le cadre d'une approche globale de la formation et de l'habilitation pédagogique

## **Programme du regroupement des conseillers principaux d'éducation contractuels**

### **Contexte et cadre de travail**

- 1 - Le référentiel de compétence
- 2 - Les missions du CPE dans l'enseignement agricole public
- 3 - La politique éducative
- 4 - Les actions attendues

### **Le service éducation et surveillance**

- 1 - Les enjeux du service
- 2 - Les différents acteurs
- 3 - La gestion du service éducation et surveillance

### **Éducation, autorité et sanction dans le cadre scolaire**

- 1 - Le concept d'éducation
- 2 - L'autorité éducative
- 3 - La sanction éducative
- 4 - Le cadre légal de la procédure disciplinaire

### **Vie des apprenants**

Les délégués élèves, le conseil des délégués le conseil de classe

- 1 - Les élections des délégués élèves
- 2 - Le conseil des délégués élèves
- 3 - Le conseil de classe

L'internat

- 1 - La sécurité
- 2 - La vie à l'internat
- 3 - La communication

## Listes des délégations régionales à la formation continue du MASA

| REGIONS                    | DELEGATIONS REGIONALES A LA FORMATION CONTINUE DU MASA   |   |
|----------------------------|--|---|
| AUVERGNE<br>RHÔNE-ALPES    | <p><b>Elsa TARRAGO</b><br/> <a href="mailto:elsa.tarrago@agriculture.gouv.fr">elsa.tarrago@agriculture.gouv.fr</a><br/> <a href="mailto:dr-formco.draaf-auvergne-rhone-alpes@agriculture.gouv.fr">dr-formco.draaf-auvergne-rhone-alpes@agriculture.gouv.fr</a></p> <p>Chargés de formation : Laetitia COUVERT<br/>           Corinne GERARD<br/>           Francis SABIN</p> <p>Assistant : Patrice Weiss (Lyon)</p> | <p>DRAAF Auvergne – Rhône-Alpes<br/>           Site Clermont<br/>           Tél : 04 73 42 27 92<br/>           Tél : 04 73 42 27 76<br/>           Tél : 04 73 42 15 77<br/>           Tél : 04 73 42 15 06<br/>           Site Lyon<br/>           Tél : 04 78 63 13 39</p> |
| BOURGOGNE<br>FRANCHE-COMTÉ | <p><b>Sylvaine RODRIGUEZ</b><br/> <a href="mailto:sylvaine.rodriquez@agriculture.gouv.fr">sylvaine.rodriquez@agriculture.gouv.fr</a><br/> <a href="mailto:formation.draaf-bourgogne-franche-comte@agriculture.gouv.fr">formation.draaf-bourgogne-franche-comte@agriculture.gouv.fr</a></p> <p>Assistante : Françoise PICOT<br/>           RLF-chargée de formation TUTAC/AE : Nathalie VICAIRE</p>                   | <p>DRAAF Bourgogne – Franche-Comté<br/>           Site Besançon<br/>           Tél : 03 39 59 40 47<br/>           Tél : 03 39 59 40 45<br/>           Tél : 03 39 59 40 40</p>   |
| BRETAGNE                   | <p><b>X</b><br/> <a href="mailto:X@agriculture.gouv.fr">X@agriculture.gouv.fr</a><br/> <a href="mailto:formation.draaf-bretagne@agriculture.gouv.fr">formation.draaf-bretagne@agriculture.gouv.fr</a></p> <p>Assistants : Laurence GUICHARD et<br/>           Françoise RAFFRAY</p>  | <p>DRAAF Bretagne (Rennes)<br/>           Tél : 02 99 28 22 04</p> <p>Tél : 02 99 28 22 85<br/>           Tél : 02 99 28 22 80</p>  |
| CENTRE-VAL-DE-LOIRE        | <p><b>Mathilde GUERTIN</b><br/> <a href="mailto:mathilde.guertin@agriculture.gouv.fr">mathilde.guertin@agriculture.gouv.fr</a><br/> <a href="mailto:dr-formco.draaf-centre-val-de-loire@agriculture.gouv.fr">dr-formco.draaf-centre-val-de-loire@agriculture.gouv.fr</a></p> <p>Assistante : Emilie FOUCHET</p>  | <p>DRAAF Centre-Val-de-Loire (Orléans)<br/>           Tél : 02 38 77 40 24</p> <p>Tél : 02 38 77 40 27<br/>           Tél : 02 38 77 40 21</p>  |
| CORSE                      | <p><b>X</b><br/> <a href="mailto:x@agriculture.gouv.fr">x@agriculture.gouv.fr</a><br/> <a href="mailto:dr-formco.draaf-corse@agriculture.gouv.fr">dr-formco.draaf-corse@agriculture.gouv.fr</a></p>  | <p>DRAAF Corse (Ajaccio)<br/>           Tél : 04 95 51 86 74</p>  |
| GUADELOUPE                 | <p><b>Gabrielle ECHARD-LEBLANC</b><br/> <a href="mailto:gabrielle.echard-leblanc@agriculture.gouv.fr">gabrielle.echard-leblanc@agriculture.gouv.fr</a></p>   | <p>DAAF de la Guadeloupe (Saint Claude)<br/>           Tél : 05 90 99 09 81</p>   |
| GRAND-EST                  | <p><b>Isabelle DE MAURAIGE</b><br/> <a href="mailto:isabelle.de-mauraiige@agriculture.gouv.fr">isabelle.de-mauraiige@agriculture.gouv.fr</a><br/> <a href="mailto:formco.draaf-grand-est@agriculture.gouv.fr">formco.draaf-grand-est@agriculture.gouv.fr</a></p> <p>Assistants : Laurence WEBER et Alain GILLET<br/>           Assistante : Brigitte LECORNEY</p>  | <p>DRAAF Grand-Est (Châlons)<br/>           Tél : 03 26 66 20 25</p> <p>Tél : 03 26 66 20 16 et 20 21</p> <p>Site Strasbourg<br/>           Tél : 03 69 32 50 66</p>  |
| GUYANE                     | <p><b>X</b><br/> <a href="mailto:formation.DAAF973@agriculture.gouv.fr">formation.DAAF973@agriculture.gouv.fr</a></p> <p><b>Délégué régionale GRAF : Daniel LE COUVIOUR</b><br/> <a href="mailto:daniel.le-couviour@educagri.fr">daniel.le-couviour@educagri.fr</a></p>  | <p>DAAF de Guyane (Cayenne)<br/>           Tél : 05 94 29 70 77</p> <p>LEGTA de Macouria<br/>           Tél : 05 94 38 76 26</p>  |
| HAUTS-DE-FRANCE            | <p><b>Sylvie-Anne REMY</b><br/> <a href="mailto:sylvie-anne.remy@agriculture.gouv.fr">sylvie-anne.remy@agriculture.gouv.fr</a><br/> <a href="mailto:formco.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr">formco.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr</a></p> <p>Assistante : Sonia LESAGE (Amiens)<br/>           Assistante : Nadine DEUWEL (Lille)</p>   | <p>DRAAF Hauts-de-France (Amiens)<br/>           Tél : 03 22 33 55 49</p> <p>Tél : 03 22 33 55 39<br/>           Tél : 03 62 28 40 76</p>   |
| ILE-DE-FRANCE              | <p><b>Agents enseignement agricole :</b></p> <p><b>X</b><br/> <a href="mailto:formco-ea.draaf-ile-de-france@agriculture.gouv.fr">formco-ea.draaf-ile-de-france@agriculture.gouv.fr</a></p> <p>Agents DRIAAF et DDI :<br/>           Thierry DUCLOS<br/> <a href="mailto:sgc-sgamm-formation-agriculture@paris.gouv.fr">sgc-sgamm-formation-agriculture@paris.gouv.fr</a></p>   | <p>DRIAAF Ile de France (Cachan)<br/>           Tél : 01 41 24 17 78</p> <p>Préfecture de région Ile-de-France</p>  |

| REGIONS                    | DELEGATIONS REGIONALES A LA FORMATION CONTINUE DU MASA   |   |
|----------------------------|--|---|
| MARTINIQUE                 | <b>Chantal BOURBON</b><br><a href="mailto:chantal.bourbon@agriculture.gouv.fr">chantal.bourbon@agriculture.gouv.fr</a>   | DAAF Martinique (Fort de France)<br>Tél : 05 96 71 20 50  |
| MAYOTTE                    | <b>Nadine FONTAINE</b><br><a href="mailto:nadine.fontaine@agriculture.gouv.fr">nadine.fontaine@agriculture.gouv.fr</a>   | DAAF de Mayotte (Mamoudzou)<br>Tél : 02 69 63 81 37   |
| NORMANDIE                  | <b>Véronique LEFEBVRE</b><br><a href="mailto:veronique.lefebvre@agriculture.gouv.fr">veronique.lefebvre@agriculture.gouv.fr</a><br><a href="mailto:formation.draaf-normandie@agriculture.gouv.fr">formation.draaf-normandie@agriculture.gouv.fr</a><br>Assistante : Hélène COURCELLE (Caen)<br>Assistante : Isabelle GUEGAN (Rouen)  | DRAAF Normandie (Caen)<br>Tél : 02 32 18 95 23<br>Tél : 02 31 24 99 08<br>Tél : 02 32 18 94 29  |
| NOUVELLE-AQUITAINE         | <b>Sandrine CHATENET</b><br><a href="mailto:drfcp.draaf-nouvelle-aquitaine@agriculture.gouv.fr">drfcp.draaf-nouvelle-aquitaine@agriculture.gouv.fr</a><br>Adjointe au délégué : X<br>Assistants : Annick COMBROUZE   | DRAAF Nouvelle Aquitaine (Limoges)<br>Tél : 05 87 79 85 13<br>Tél : 05 87 79 84 56<br>Tél : 05 87 79 84 61                              |
| OCCITANIE                  | <b>Mireille BASSOU</b><br><a href="mailto:mireille.bassou@agriculture.gouv.fr">mireille.bassou@agriculture.gouv.fr</a><br>Adjointe : Frédéric MOUTOUH<br>Assistante : Hélène ECHEVARRIA (Toulouse)<br>Assistante : Corinne ULLDEMOLINS (Montpellier)   | DRAAF Occitanie (Toulouse)<br>Tél : 05 61 10 61 84<br>Tél : 05 61 10 61 18<br>Tél : 05 61 10 62 03<br>Tél : 04 67 10 19 12              |
| PAYS-DE-LA-LOIRE           | <b>Bérengère KIRION</b><br><a href="mailto:berengere.kirion@agriculture.gouv.fr">berengere.kirion@agriculture.gouv.fr</a><br><a href="mailto:dr-formco.draaf-pays-de-la-loire@agriculture.gouv.fr">dr-formco.draaf-pays-de-la-loire@agriculture.gouv.fr</a><br>Assistants : Françoise CASSARD<br>Assistante : Sophie BLANDIN         | DRAAF Pays de la Loire (Nantes)<br>Tél : 02 72 74 70 14<br>Tél : 02 72 74 72 12<br>Tél : 02 72 74 70 15                                 |
| PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR | <b>Florence BRUNIER</b><br><a href="mailto:florence.brunier@agriculture.gouv.fr">florence.brunier@agriculture.gouv.fr</a><br><a href="mailto:formco.draaf-paca@agriculture.gouv.fr">formco.draaf-paca@agriculture.gouv.fr</a><br>Chargée de mission : Christine PASSALACQUA<br>Assistants : Patricia PARAVISINI et Jean-Maxime SAYAH | DRAAF Provence-Alpes-Côte d'Azur (Marseille)<br>06 88 27 87 82<br>Site Avignon 06 68 98 97 90<br>Site Marseille 04 13 59 36 33 et 36 41 |
| REUNION                    | <b>Elodie SAVIGNAN</b><br><a href="mailto:elodie.savignan@agriculture.gouv.fr">elodie.savignan@agriculture.gouv.fr</a><br><a href="mailto:formco.daafr974@agriculture.gouv.fr">formco.daafr974@agriculture.gouv.fr</a><br>Assistante : Mariame ABDALLAH  | DAAF de La Réunion (St Denis de La Réunion)<br>Tél : 02 62 30 88 53<br>Tél : 02 62 30 89 47   |

Mise à jour le 11/08/2022

Retrouvez votre délégation à la formation continue et les coordonnées de l'ensemble des délégations sur le site

FORMCO : <http://www.formco.agriculture.gouv.fr/trouver-une-formation/delegations-formation/>

[Délégations régionales](#)

Accueil > Trouver une formation > Délégations Formation

[Espace Admin. Centrale](#)

## Délégations Formation

Vous pouvez accéder à l'offre de formation organisée par les Délégations Régionales à la Formation Continue des D(R)AAF et par la Délégation d'administration centrale à la formation continue.

[[Télécharger les coordonnées des équipes des délégations formation](#)]

## SYNTHESE DES PROCEDURES MISES EN ŒUVRE PAR LES DIFFERENTS ACTEURS DU DISPOSITIF TUTAC EN 2023-2024

| L'établissement d'enseignement   | Institut Agro Dijon/DIRED   | DRFC et SRFD  |
|--|---|---|
| <b>Inscription de l'agent</b>  |   |   |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>- Accueille l'agent.</li> <li>- Désigne un enseignant chargé de conseiller et d'informer l'agent.</li> <li>- Demande, au gestionnaire local Agricol (GLA), la création de l'adresse EDUCAGRI de l'agent.</li> <li>- Procède à l'inscription au dispositif TUTAC de l'agent par voie électronique.</li> <li>- Invite l'agent à faire dès son arrivée le parcours de formation à distance «Accueil dans un EPL».</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Envoie aux ACEN recrutés les informations concernant le dispositif TUTAC 2023.</li> <li>- Réceptionne la candidature.</li> <li>- Inscrit l'agent à l'espace Resana TUTAC ainsi qu'à la plateforme de formation à distance et leur transmet les codes et identifiants du parcours à distance «Accueil dans un EPL»</li> <li>- Envoie un classeur TUTAC papier aux inscrits</li> <li>- Transmet chaque semaine le tableau récapitulatif des inscriptions aux DRFC, à la DGER ainsi qu'à IA Eduter/Ingénierie</li> <li>- Fait un rappel aux établissements d'enseignement agricole pour les agents recrutés et non inscrits.</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Interroge les établissements de l'EA de la région sur les recrutements de nouveaux contractuels sur budget (ACB) et veille à l'inscription de tout nouvel agent au dispositif national.</li> <li>- Transmets aux RLF des établissements de sa région les informations sur le dispositif TUTAC 2023</li> </ul>  |
| <b>Regroupement régional de pairs</b>  |   |   |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>- Met tout en œuvre pour que son agent participe au regroupement régional.</li> <li>- Organise le remplacement de l'agent auprès des élèves, apprentis ou stagiaires.</li> </ul>  |   | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Assure l'organisation administrative et logistique du regroupement en région, en particulier : <ul style="list-style-type: none"> <li>o l'élaboration du programme selon l'annexe 3 ;</li> <li>o les <b>invitations/convocations</b> ;</li> <li>o les <b>remboursements des frais de déplacement</b> des stagiaires <b>sur présentation des justificatifs</b> ;</li> <li>o <b>la commande et le paiement</b> des frais liés à l'hébergement et à la restauration.</li> </ul> </li> <li>- Vérifie avec les stagiaires <b>la validité du choix disciplinaire</b> émis lors de <b>l'inscription</b> et transmet, si besoin, l'actualisation à Institut Agro Dijon/DIRED à l'adresse <a href="mailto:cnpr-adminitutac@agrosupdijon.fr">cnpr-adminitutac@agrosupdijon.fr</a><br/><b>Tél. : 04 73 83 36 00</b> ou <b>04 73 83 72 07</b></li> <li>- Transmet <b>un bilan du regroupement par enquête</b> à la DGER/DAT avant le <b>15 novembre 2023</b> AINSI qu'un tableau de suivi des participants.</li> </ul> |

**Regroupements nationaux spécifiques : pédagogique et didactique, formateurs CFA-CFPPA et regroupement des CPE contractuels**

| L'établissement d'enseignement   | Institut Agro Dijon/DIRED  | DRFC  |
|--|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>- Met tout en œuvre pour que son agent participe au regroupements régionaux et nationaux.</li> <li>- Organise le remplacement de l'agent auprès des élèves, apprentis ou stagiaires.</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Organise la logistique en accord avec les inspecteurs, les établissements d'accueil du regroupement et les DRFC, établit un conventionnement avec les lieux d'hébergement et de restauration.</li> <li>- Convoque les agents inscrits.</li> <li>- Demande aux agents inscrits de <b>confirmer leur participation via l'envoi sur leur adresse educagri d'un questionnaire dématérialisé (SPHINX).</b></li> <li>- Réserve les nuits d'hôtel et les repas <b>pour les agents inscrits ayant confirmé leur participation</b> (inscription ferme)</li> <li>- Fournit la liste des inscrits aux DRFC.</li> <li>- Transmet les listes d'émargement aux inspecteurs.</li> <li>- Récupère les listes d'émargement signées transmises par les inspecteurs.</li> <li>- Assure le remboursement des frais de déplacement des stagiaires après réception des justificatifs selon les décrets en vigueur.</li> <li>- Assure la mise à jour de RenoIRH Formation et d'un tableau de suivi pour les ACB suite à la participation des agents à ces regroupements.</li> <li>- Transmet un bilan des regroupements à la DGER/DAT</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Renseigne Institut Agro Dijon/DIRED sur les lieux possibles de déroulement des stages et les structures d'hébergement et de restauration.</li> </ul> |